



Association de **Directeurs, Cadres de direction**  
du secteur social, médico-social et sanitaire

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ADC du 16 mai 2019

SITE : A-D-C.FR FACEBOOK : @RESEAUADCTWITTER : ADC@ADC

LINKEDIN: ASSO-ADC COURRIEL ADCREGION@GMAIL.COM VIDEO : COLLOQUE-TV.COM

ADRESSE ADMINISTRATIVE ARELIA 87 BIS, AVENUE DU GENERAL LECLERC 54000 NANCY

### **ADDENDUM A LA POSITION DE L'ADC SUR LA PROPOSITION DE LA LOI PRESENTEE PAR MME BOURGUIGNON VISANT A RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS VULNERABLES VERS L'AUTONOMIE**

L'ADC s'est positionnée sur le projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale. Nous nous réjouissons de voir la situation des jeunes majeurs enfin prise en compte par l'Etat en complémentarité des responsabilités confiées aux Départements. Nous avons, depuis 5 ans, communiqué et œuvré dans nos réseaux pour dénoncer l'iniquité des territoires sur la protection de l'enfance en général, et sur la situation des jeunes majeurs en particulier. Ces positions ont été portées à la connaissance de la DGCS.

L'amendement discuté et adopté en première lecture dans un hémicycle déserté par les Parlementaires, dénature l'ensemble du projet de loi initial. Nous émettons dès lors les plus grandes réserves sur un texte qui n'éviterait pas les sorties "sèches" du dispositif. Ce point est, à nos yeux, primordial pour éviter la rue à ces jeunes tout en leur assurant un traitement équitable.

De plus, l'obligation de justifier de 18 mois continus de prise en charge avant leur majorité est une mesure qui exclura nombre de jeunes du dispositif.

Enfin, le renvoi à la seule bonne volonté des départements continue de porter un caractère discriminant quant aux mesures d'insertion des jeunes majeurs sur l'ensemble du territoire.

L'ADC réaffirme donc que si la mesure se veut efficace, elle doit pouvoir s'imposer aux départements, être prise en charge par l'Etat et assurer un traitement équitable des citoyens sur l'ensemble du territoire !

**Michel HEDON**  
**Administrateur**

**Daniel CARASCO**  
**Président ADC**